

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12^e jour du mois de mars 2024 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, François Thibault, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire 20 février 2024
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés
 - 6.2 Adoption du règlement 369-24 concernant les modalités de publication des avis publics
 - 6.3 Autorisation de signature des nouveaux contrats de travail
 - 6.4 Demande pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai 2024)
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1
- 8. Transport (travaux publics)**
 - 8.1 Démission de Monsieur Daniel Dallaire en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre
 - 8.2 Appel d'offres # 2024-01 « Travaux de stabilisation de deux sections de la berge de la rivière Rouge, à Huberdeau »
- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
 - 9.1 Offre de services professionnels pour compléter le rapport des déclarations des prélèvements d'eau potable 2023

9.2 Offre de services professionnels pour la réalisation du bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2023

10. Santé et bien-être

10.1

11. Urbanisme, Environnement et Développement

11.1 Nomination de nouveaux membres sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Adoption du document intitulé « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques »

12. Loisirs et Culture

12.1 Demande de soutien financier à une initiative concertée en persévérance scolaire/réussite éducative (SF-PSRE)

12.2 Demande de subvention de la Fondation communautaire de Postes Canada

12.3 Soumission sonorisation fête nationale 2024

13. Varia

13.1 Test sodium Lac-à-la-Loutre

14. Période de questions

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION 48-24

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout au point 13 varia du point 13.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 49-24

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le greffier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 17-24 à 47-24 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur Benoit Chevalier, maire informe les citoyens que le Comité des Loisirs est à la recherche de candidats pour combler certains postes au sein de son comité.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 50-24

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11864 à 11905 inclusivement, pour un montant de 81753.39\$, des comptes à payer au 12/03/2024 au montant de 8 868.20\$, des salaires numéros 500743 à 500774 inclusivement pour un montant de 23 363.89\$ ainsi que des prélèvements numéros 403 à 411 inclusivement pour un montant de 28 561.82\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11883	Annulé		- \$
11884	Camion Freightliner Mont-Laurier	module suspension	601.75\$
11885	Librairie Carpe Diem	Livres	841.28\$
11886	Carquest Canada Ltée	Filtre à essence, filtres à air, disques sablage	168.13\$
11887	Coopsco des Laurentides	Livres	613.31\$
11888	Denis Dubé, Avocat	Recherche de titre - lot 6 214 291	165.97\$
11889	Hamster	Cartouche imprimante, trombones, chemises avec fixateur, chemises suspendues	371.92\$
11890	Veolia Water Technologie Canada inc.	Tampon PH7 jaune, solution de stockage électrode	173.04\$
11891	Machinerie Forget	Buse rotative	124.22\$
11892	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Barre à clous, bois, coin gypse, gypse, vis, arrêt de porte, moulures, ruban à joint, adhésif, plâtre, asphalte froide, boulons, scellant, manchons, porte-embout	1 060.77\$
11893	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Filtres à essence, huile, fabricant de joints	321.59\$
11894	Pilon & Ménard, Huissiers de Justice inc.	Remise constat	109.51\$
11895-11900	Annulé		- \$
11901	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée - 203, rue Principale	362.17\$
11902	Purolator inc.	Frais de transport	11.03\$
11903	La Coop ferme du Nord	Chlore	127.56\$
11904	Soudure Luc Provost	Réparer souffleur tracteur	1 046.27\$

11905	Visa Desjardins	Café, crème à café, papier hygiénique, produits nettoyants, vadrouille & sceau, chiffons, balai et ramasse-poussière, clés, courrier recommandé, timbres, enveloppe à bulles, peinture antirouille, rouleaux, pinceaux, trousse de premiers soins, serviettes chlorure de benzalkonium, appareils de mesure chlore et turbidité, ampoule d'amorçage et collier de serrage, buse, distributeurs de savon	2 768.68\$
TOTAL			8 867.20\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11864	Bazinet Marie-Noëlle	Remboursement camp de jour 2023	600.00\$
11865	Bélangier Angélique	Frais déplacement	70.98\$
11866	Annulé		- \$
11867	Culture Laurentides	Abonnement 2024	85.00\$
11868	DHC Avocats	Forfait téléphonique du 01/01/24 au 31/12/24	459.90\$
11869	Eurofins Environex	Analyses d'eau février 2024	140.85\$
11870	FADOQ - Région des Laurentides	Cotisation annuelle 2024	75.00\$
11871	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville février 2024	1 600.45\$
11872	MRC des Laurentides	Quote-part 2024 - 1er versement	61 620.00\$
11873	Annulé		- \$
11874	Société de l'Assurance Automobile du Québec	Immatriculation des véhicules	5 249.34\$
11875	Energies Sonic inc.	Diesel 4 507.36 \$ Essence 432.44 \$ Huile à chauffage hôtel de ville 1 839.62 \$ Huile à chauffage garage 739.96 \$	7 519.38\$
11876	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Ouverture dossiers cour municipale janvier 2024	603.62\$
11877	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	140.51\$
11878	Bell Mobilité	Cellulaires mars 2024	147.83\$
11879	Défi Sport Tremblant	Scie à béton, trousse montage, chariot	2 324.94\$
11880	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux février 269.21 \$ Électricité système soltek 22.79 \$	292.00\$
11881	Maurice Marie-Pierre	Entente électricité lumières de Noël	105.00\$
11882	Nordikeau inc.	Déclaration des prélèvements d'eau potable - 2022	718.59\$
500743-500774	Employés	Salaires février 2024	23 363.89\$
TOTAUX CHÈQUES			105 117.28\$
403	Caisse Desjardins de Mont-Tremblant	Intérêts prêt aqueduc	4 884.90\$
404	Caisse Desjardins de Mont-Tremblant	Intérêts prêt réfection hôtel de ville	2 469.06\$
405	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	Avis de cotisation	103.77\$
406	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective février 2024	3 808.35\$
407	RREMQ	Régime de retraite janvier 2024	3 487.44\$
408	Postes Canada	Bulletin municipal février 2024	83.80\$
409	Ministère du Revenu du Québec	DAS janvier 2024	9 956.73\$
410	Receveur général du Canada	DAS janvier 2024	3 111.25\$
411	Receveur général du Canada	DAS janvier 2024	656.52\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			28 561.82\$
TOTAL			133 679.10\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 51-24

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 369-24 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 433.1 du Code municipal du Québec permettant aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics, incluant une publication sur internet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire maintenant publier ses avis publics sur son site internet;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2024;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu présentation d'un projet de règlement aux membres du conseil lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le règlement numéro 369-24 concernant les modalités de publication des avis publics est adopté et qu'il est statué et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement s'intitule « règlement numéro 369-24 concernant les modalités de publication des avis publics ».

Ce règlement a pour objet d'établir les modalités de publication des avis publics de la municipalité.

ARTICLE 3 :

Tous des avis publics de la Municipalité d'Huberdeau sont publiés uniquement sur le site internet de la municipalité et affichés à l'hôtel de ville et sur le tableau d'affichage situé au bureau de poste.

ARTICLE 4:

Le mode de publication prévu au présent règlement a préséance sur celui qui est prescrit aux articles 431 à 433 du Code municipal du Québec ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 52-24

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DES NOUVEAUX CONTRATS DE TRAVAIL

ATTENDU QUE le premier janvier 2024 le conseil a procédé à un remaniement des postes d'emploi suite à l'engagement d'un nouveau directeur général /greffier-trésorier;

ATTENDU QUE les personnes occupants les postes de directrice générale / greffière-trésorière et secrétaire-trésorière adjointe / directrice générale adjointe occupent maintenant les postes de directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe et adjointe administrative;

ATTENDU QUE suite à ces changements il est nécessaire de procéder à la signature de nouveaux contrats de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Michael Doyle à signer les nouveaux contrats de travail en regard à ces changements, soit avec les personnes suivantes:

Mme Guylaine Maurice, en tant que directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Mme Karine Maurice-Trudel, en tant qu'adjointe administrative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 53-24

6.4 DEMANDE POUR SOULIGNER LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LBGTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 54-24

8.1 DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL DALLAIRE EN TANT QUE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANŒUVRE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Dallaire a remis sa démission en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre, en date du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Durand, directeur des travaux publics doit effectuer le déneigement du réseau routier jusqu'à ce que le poste soit comblé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la démission de Monsieur Daniel Dallaire est acceptée et qu'autorisation est donnée au directeur général de permettre le versement de la prime de déneigement à Monsieur Éric Durand jusqu'au 24 mars 2024 et du 6 avril au 14 avril 2024 ou jusqu'à ce que le poste soit comblé;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 55-24

8.2 APPEL D'OFFRES # 2024-01 « TRAVAUX DE STABILISATION DE DEUX SECTIONS DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE ROUGE À HUBERDEAU »

ATTENDU QU'une demande d'appel d'offres a été faite en date du 14 février 2024 via le système d'appel d'offres électronique (SEAO) pour des travaux de stabilisation de deux sections de la berge de la rivière Rouge

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, 6 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, l'ingénieur confirme que la soumission la plus basse présentée par Construction Monco inc. est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres et nous recommande l'octroi du contrat à cet entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre reçue de Construction Monco inc. pour des travaux de stabilisation de deux sections de la berge de la rivière Rouge à Huberdeau au montant de

170 741.49\$, taxes incluses est acceptée, cette offre étant conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
Gilbert P. Miller et Fils Ltée	326 155.34\$
Inter Chantiers inc.	365 821.12\$
Construction Monco inc.	170 741.49\$
Excapro Excavation	243 945.25\$
A. Desormeaux Excavation	419 824.61\$
David Riddell Exc. /transport	234 506.65\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 56-24

9.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR COMPLÉTER LE RAPPORT DES DÉCLARATIONS DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE 2023

ATTENDU QU'afin de se conformer au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, la municipalité doit soumettre une déclaration des volumes d'eau qu'elle a prélevés;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels pour compléter le rapport de déclaration des prélèvements d'eau (RDEP) nous a été transmise, laquelle consiste :

- Compléter le rapport de déclaration des prélèvements d'eau potable 2023
 - Le client est responsable de fournir la documentation.
 - Aucune visite prévue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

Que l'offre de services professionnels pour compléter le rapport de déclaration des prélèvements d'eau potable 2023 numéro OPT-24-0328 reçue de Nordikeau en date du 16 février 2024 au montant de 660\$ plus taxes est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 57-24

9.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (SQEEP) 2023

ATTENDU QU'afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) la municipalité doit remplir certains formulaires pour le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels pour compléter le bilan de la SQEEP nous a été transmise, laquelle comprend les éléments suivants :

- Audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA)
- Outil d'évaluation des besoins d'investissement
- Bilan d'eau 2021 de la SQEEP

Ainsi que la réalisation des tâches suivantes :

- Assistance pour la récolte des informations administratives et financières
- Rencontre virtuelle (1) prévue en cours de projet afin de valider toutes les informations nécessaires des différents outils
- Assistance pour la récolte des différents rapports nécessaires pour la réalisation du bilan (vérification des débitmètres, bilan recherche de fuites, rapport d'inspection des bornes-fontaines, etc.)
- Communications avec le MAMH jusqu'à l'approbation finale du document

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre de services professionnels pour compléter le bilan 2023 de la SQEEP numéro OPT-23-1214 reçue de Nordikeau en date du 16 février 2024 au montant de 3 780\$ plus taxes, est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 58-24

11.1 NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE 2 membres du comité consultatif d'urbanisme ont remis leurs démissions durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été fait et que 4 personnes nous ont transmis leurs intérêts à devenir membre de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que les candidatures de Madame Catherine Côté et de Monsieur Simon Boivin soient retenues afin de combler les postes devenus vacants suite au départ de deux membres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 59-24

11.2 ADOPTION DU DOCUMENT INTITULÉ « VISION MUNICIPALE PARTAGÉE DE L'AFFECTATION DES TERRES PUBLIQUES »

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont sur leurs territoires respectifs des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE les activités permises sur les terres du domaine de l'État dépendent en partie des différentes affectations du territoire désignées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en 2015;

CONSIDÉRANT QUE les collectivités et l'environnement de ces quatre MRC subissent indirectement les effets des activités qui y sont pratiquées tels que la

villégiature, les activités de prélèvement faunique, l'accès aux plans d'eau, les interventions d'aménagement forestier ou les travaux miniers;

CONSIDÉRANT QUE les effets de ces activités peuvent également être occasionnés par la gouvernance et certains modes de gestion des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités et pratiques peuvent avoir des répercussions économiques, sociales et écologiques sur le territoire municipalisé;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF débutera dans les prochaines années la révision du plan d'affectation des terres publiques (PATP) des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le PATP est établi par région administrative, qu'il définit les orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public et qu'il guide la gestion et la mise en valeur des terres et des ressources de chacune des régions du Québec en tenant compte des caractéristiques qui la composent;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont initié, en informant le MRNF et en étant financées par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), une démarche visant à établir une vision municipale partagée constituant un idéal pour les municipalités locales constituant ces MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, les MRC souhaitent déposer au MRNF cette vision à temps pour la prochaine révision du PATP des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE de concert avec les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut et Antoine-Labelle, la MRC des Laurentides a participé et encadré l'élaboration participative de la vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le document « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » fut adopté par lesdites MRC :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

1. Que le document intitulé « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » produit par l'Institut des territoires, octobre 2023, soit adopté;
2. Que la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 60-24

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À UNE INITIATIVE CONCERTÉE EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE / RÉUSSITE ÉDUCATIVE (SF-PSRE)

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque municipale désire déposer une demande dans le cadre du programme de soutien financier à une initiative concertée en persévérance scolaire / réussite éducative (SF-PSRE);

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à mettre en place un club de lecture durant l'été afin de motiver la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité en en accord avec cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que Madame Angélique Bélanger, responsable de la bibliothèque municipale Serge Bouchard, est autorisée à présenter une demande de soutien financier de 2 000\$ pour la mise en place d'un club de lecture durant l'été pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau en regard à ce programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 61-24

12.2 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque Mme Angélique Bélanger, désire déposer une demande dans le cadre du programme de subvention de la Fondation communautaire de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à faire l'achat de fournitures, équipement et de mobilier afin d'élaborer de nouveaux thèmes dans la bibliothèque municipale et améliorer l'ambiance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité en en accord avec cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que Madame Angélique Bélanger, responsable de la bibliothèque municipale Serge Bouchard, est autorisée à présenter une demande de subvention de 4 500\$ pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau en regard à ce programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 62-24

12.3 SOUMISSION SONORISATION FÊTE NATIONALE 2024

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multi Disco Son a fait parvenir une soumission pour l'événement du spectacle de la St-Jean (Fête nationale 2024), consistant en la location d'équipements, l'installation, le transport et l'opération du spectacle par 3 techniciens;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission répond au besoin de la municipalité pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que la soumission reçue de Multi Disco Son au montant de 2 200\$ pour effectuer la sonorisation lors de l'évènement de la Fête nationale 2024 tel que stipulé ci-haut est acceptée, conditionnellement à ce que la municipalité trouve les ressources nécessaires pour l'organisation de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

RÉSOLUTION 63-24

13.1 DEMANDE DE PRIX POUR TEST DE SODIUM AU LAC-À-LA-LOUTRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Qu'une demande de prix soit faite pour effectuer des tests pour évaluer la teneur en sodium dans l'eau du Lac-à-la-Loutre, afin de permettre de voir l'impact des travaux d'épandage lors du déneigement du chemin du Lac-à-la-Loutre en bordure du lac durant l'hiver.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 64-24

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 14 mars 2024, il est 20h27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.